



Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès
Mardi 21 novembre – 19h
CEPROC – 19 rue Goubet



Réunion animée par **Nicolas NORDMAN**, délégué du Maire pour le Conseil de quartier Manin-Jaurès

ORDRE DU JOUR

1. **L'accessibilité dans le quartier Manin-Jaurès, parlons-en !** *Comment rendre le quartier plus inclusif pour les personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques ?*
2. **Point d'étape relatif aux aménagements du projet « Embellir Votre Quartier »**
 - a. **Végétalisation de la place Armand Carrel**
 - b. **Aménagements cyclables Manin-Petit et plan de circulation**
3. **Actualités diverses**

Pot convivial en clôture de réunion préparé par le CEPROC, école de gastronomie française de référence située à Paris.

L'accessibilité dans le quartier Manin-Jaurès, parlons-en !

Comment rendre le quartier plus inclusif pour les personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques ?

Partant du constat du manque d'accessibilité à l'échelle du conseil de quartier Manin-Jaurès, le groupe projet Accessibilité a souhaité orienter ses actions sur un travail de sensibilisation au handicap à l'échelle du quartier, tant auprès des commerçant.es que d'habitant.es. Ce projet se décline en deux grandes pistes de travail :

- **Les commerces** : établir un état des lieux des commerces du quartier rendus accessibles aux personnes en situation de handicap et ceux n'étant pas adaptés
- **Les habitant.es et les animations de quartier** : comment sensibiliser plus globalement les habitant.es du quartier aux questions des handicaps et comment travailler à rendre accessibles les principales animations et fêtes de quartier ?

La **première piste** visera à valoriser les commerces qui font l'effort de se rendre accessibles aux personnes en situation de handicap en délivrant un label « commerce/quartier attentionné », à apposer sur leur devanture pour signaler aux personnes en situation de handicap l'accessibilité de ce lieu, ainsi qu'en réalisant une cartographie des commerces accessibles à l'échelle du quartier Manin-Jaurès. Il ne sera pas question de sanctionner les commerces non accessibles mais bien d'aller à leur rencontre pour les sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité pour un quartier plus inclusif.

La **deuxième piste** aura pour objectif de choisir les animations et fêtes de quartier comme premier point d'entrée pour œuvrer pour une plus grande accessibilité à l'échelle du quartier. Le GP pourra répertorier toutes les fêtes de quartier dans un premier temps, puis contacter les organisateur.rices et acteur.ices afin d'établir un cahier des charges d'un évènement aménagé pour les personnes en situation de handicap.

Dans un second temps, et après établissement d'une feuille de route du projet, des rencontres avec les établissements de soin et d'accompagnement spécialisés pour les PSH du quartier pourront être organisées. Elles auront pour vocation à faire part de la démarche du groupe projet pour offrir un quartier Manin-Jaurès plus inclusif et accessible, et par extension, de venir mobiliser les personnels et résident.es.

Les questions et suggestions sur la thématique de l'accessibilité :

- Manque de bancs sur l'espace public : des habitant.es regrettent le manque de bancs sur certains grands axes du conseil de quartier Manin-Jaurès. Dans le cadre de la thématique de l'accessibilité à l'échelle du quartier, les bancs sont considérés comme essentiels par les riverain.es pour se reposer. Le retrait de certains bancs fait nécessairement suite aux nuisances qu'ils ont occasionnées. Une réflexion pourra être menée avec le groupe projet accessibilité afin de penser des solutions plus adaptées.
- Difficultés de déplacement dans l'espace public : les personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés à se déplacer déplorent l'inaccessibilité généralisée de l'espace public dans le quartier. Les terrasses de café qui empiètent sur les trottoirs, l'asphalte endommagé, les chaussées irrégulières, la présence de trous ou de barrières sont là quelques raisons qui impactent les déplacements des personnes. L'accès au métro étant impossible et les bus offrant des places limitées, beaucoup de personnes en situation de handicap et leurs accompagnant.es ont parfois du mal à sortir de chez eux et se déplacer normalement. Pour pallier ces problèmes, des marches exploratoires pourront être organisées en présence du groupe projet et de la mairie pour faire l'état des lieux des besoins en termes d'aménagement et d'accessibilité.
- Inaccessibilité des commerces : Plusieurs commerces ne sont, aujourd'hui, pas accessibles. A ce titre, le groupe projet va mener tout un travail de sensibilisation et médiation autour des questions de l'inclusion et de l'accessibilité pour faire du quartier Manin-Jaurès un quartier plus accessibles. Pour mener à bien ces actions, il est nécessaire d'abonder le groupe projet en impliquant davantage de membres.

Point d'étape relatif aux aménagements du projet « Embellir Votre Quartier »

Végétalisation de la place Armand Carrel

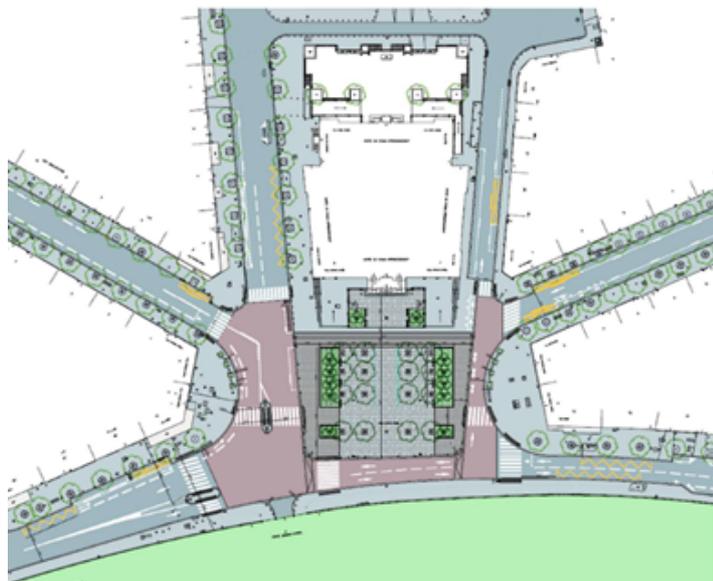
Le projet d'aménagement de la place Armand Carrel s'inscrit dans une volonté de créer une continuité de la trame verte, en rappel aux voies rayonnantes déjà végétalisées en direction du parc des Buttes Chaumont. Tout en gardant un espace central afin de maintenir la dimension événementielle de la place.

Les grandes lignes de l'aménagement de la place Armand Carrel :

La création d'un plateau central et unitaire de plein pied : reliant la Mairie au parc des Buttes Chaumont. Ce terre-plein central favorisera des traversées plus courtes et plus sécurisées pour les piéton.nes grâce notamment à l'élargissement des trottoirs.

Un espace de fraîcheur végétalisé : composé de 4 alignements d'arbre et deux lignes discrètes de brumisation, adapté à des usages ludiques tout en ne gênant pas la tenue d'évènement. La végétalisation de la place a été pensée d'abord pour rafraîchir la place, à l'origine très minérale et donc très chaude par fortes chaleurs ; ensuite pour rappeler la symétrie de l'édifice tout en conservant les vues sur la partie centrale de la mairie et sur le temple de la Sibylle.

En termes d'assise : des bancs Davioud et des assises en granit seront posés à l'ombre des arbres, palliant ainsi l'absence d'assise actuelle.



Calendrier prévisionnel :

- Dépôt du Permis d'Aménager : fin novembre 2023 (réponse attendue pour fin mars 2024)
- Instruction Technique : janvier 2024
- Travaux : octobre 2024 à septembre 2025 (Le parcours du marathon paralympique prévoit une étape au parc des Buttes Chaumont puis rue Armand Carrel, le début des travaux a dû être reporté à Octobre 2024)

Aménagements cyclables Manin-Petit et plan de circulation

Dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier, un constat a été fait : les rues Manin et Petit constituent un axe de transit pour la circulation automobile dans Paris, générant embouteillages et nuisances sonores. Pour y remédier, des aménagements cyclables sont prévus sur l'axe Manin-Petit. Ils ont pour objectifs de:

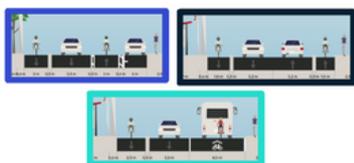
Limiter le trafic automobile dans Paris et réduire la circulation de transit dans le 19e arrondissement

- Diminuer les pollutions atmosphériques et sonores
- Favoriser d'autres modalités de circulation (transports en commun et vélo) en complétant le réseau cyclable existant
- Contribuer à une transformation durable de l'espace public en facilitant notamment les divers modes de déplacement
- Favoriser la pratique du vélo en proposant des aménagements pérennes et sécuritaires visant à inciter un grand nombre d'habitantes à opter pour ce mode de déplacement
- Apaiser et sécuriser le quartier (tant pour les riverains que pour les passants)

Quatre scénarii d'aménagements cyclables sont proposés pour la rue Manin (voir ci-dessous).

Une version plus détaillée est accessible sur <https://mairie19.paris.fr/pages/danube-petit-manin-avec-vous-nous-allons-embellir-votre-quartier-20489>

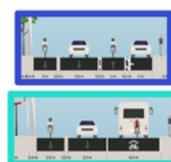
Scénario n°1 : Mise à sens unique de la rue Manin



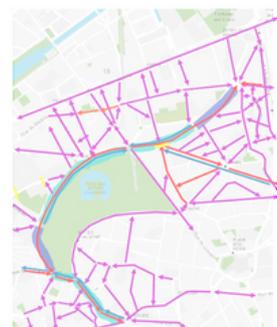
- Circulation générale
- Sens opposé bus à créer
- Changement de sens de circulation
- Fermetures à la circulation



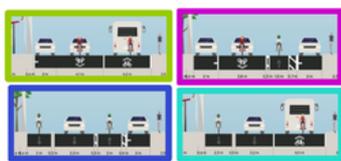
Scénario n°1 bis : Mise à sens unique de la rue Manin et de l'avenue Simon Bolivar



- Circulation générale
- Sens opposé bus à créer
- Changement de sens de circulation
- Fermetures à la circulation



Scénario n°2 : Apaisement de la rue Manin



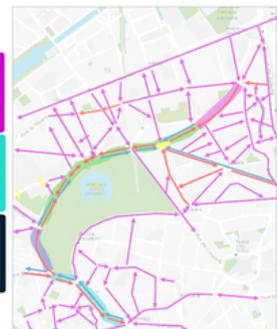
- Circulation générale
- Sens opposé bus à créer
- Changement de sens de circulation
- Fermetures à la circulation



Scénario n°2 bis : Apaisement de la rue Manin et mise à sens unique de l'avenue Simon Bolivar



- Circulation générale
- Sens opposé bus à créer
- Changement de sens de circulation
- Fermetures à la circulation



Quelques éléments supplémentaires sur ces aménagements :

Pistes cyclables sur les trottoirs : à l'heure actuelle dans le 19e arrondissement, et à l'échelle de tout Paris plus largement, il existe de nombreuses pistes cyclables directement aménagées sur les trottoirs qui rendent la circulation des piétons et des cyclistes difficile et souvent dangereuse. Ce type de piste cyclable s'inscrit dans les anciens aménagements parisiens et ne sont désormais plus adaptés aux usages qu'on en fait, tant le nombre de cyclistes a augmenté à Paris. A l'avenir, ces aménagements tendent à disparaître, jugés trop dangereux, pour être remplacés par des pistes cyclables sur la chaussée.

Réduction des zones de stationnement : pour permettre ces aménagements cyclables, des places de stationnement devront être retirées mais des alternatives seront proposées. Notamment sur la rue Petit, plusieurs propositions d'aménagement conservent ou créent du stationnement en linéaire pour permettre aux riverain.es de stationner. Parallèlement, la mairie du 19e est en train de travailler sur un plan de collaboration avec les fournisseurs de stationnements en souterrain pour obtenir de meilleurs prix.

La place des automobilistes : plus de 65% des parisiens ne possèdent pas de véhicule personnel et se déplacent en préférant d'autres modalités. Les automobilistes étant minoritaires, il convient alors d'adapter l'espace public aux différents types de modalités (transports en commun, marche à pied, vélo) afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Ces aménagements visent également à inciter les usager.es qui le peuvent à opter pour d'autres modes de transport. Pour rappel, ces nouveaux tracés n'engageront aucune suppression en matière de circulation automobile dans le quartier.

Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de Paris

Du 8 janvier au 29 février 2024, donnez votre avis sur le projet de PLU bioclimatique via l'ensemble des modalités de participation mises à votre disposition sur le [site dédié](#), par [courriel](#) ou lors des permanences de la commission d'enquête à la mairie du 19e:

- Mardi 9 janvier 14h00 à 17h00
- Samedi 3 février 9h00 à 12h00
- Jeudi 22 février 14h00 à 19h15

Bureau des Conseils de quartier

- 📍 5/7 place Armand Carrel, 75019 Paris
- ☎ 01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
- ✉ conseilsdequartier19@paris.fr



**RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS
DE VOTRE CONSEIL DE QUARTIER**

- 📷 [@conseilsdequartier19](#)
- 🐦 [@monquartier19](#)
- 📘 [Conseils de quartier du 19e](#)